

TVA, DEB ET CIRCULATION DES MARCHANDISES EN UNION EUROPÉENNE

Connaître les règles applicables et les obligations

TVA

OBJECTIFS

- Appréhender le champ d'application de l'état récapitulatif TVA et la déclaration statistique EMEBI (ex DEB).
- Maîtriser les fondamentaux du régime de TVA intracommunautaire (exonération, autoliquidation, documents extra-comptables, mentions sur factures, etc).
- Assurer la cohérence comptable EMEBI / CA3 pour chaque type d'opération.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Sociétés réalisant des échanges de biens en Union Européenne :

- Services Comptables & Financiers
- Achats, logistique et Administration des ventes

Cabinets d'expertise comptable :

- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Prérequis: Pratique des échanges intracommunautaires de biens.

Niveau :

- Professionnel Avancé Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en cours et fin de formation.

TARIFS

PAR PERSONNE



1 JOUR

7 HEURES



Société	820 € HT
Cabinet d'expertise-comptable	615 € HT
Formation intra (France entière)	Sur devis à partir de 1900 € HT

CARACTÉRISTIQUES DU RÉGIME DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES :

- L'état récapitulatif TVA et la déclaration statistique EMEBI (ex DEB) :
 - Champ d'application, contenu et mode de transmission
 - Notion d'origine : préférentielle / non-préférentielle
 - Codes transaction
 - Numéro de TVA pour les flux non taxables
- La ventilation du cadre A de la CA3 et les règles d'exigibilité
- Les mentions obligatoires sur factures
- Les registres fiscaux
- Sanctions et pouvoir de contrôle des Administrations

ÉCHANGES DE BIENS INTRACOMMUNAUTAIRES, LES FONDAMENTAUX :

- Acquisitions intracommunautaires :
 - Retours / Remplacements / avoirs / Régularisations
- Livraisons intracommunautaires :
 - Retours / Remplacements / avoirs / Régularisations

ÉCHANGES DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES :

- Opérations de façon bilatérales
- Prestations simplifiées

ÉCHANGES DE BIENS INTRACOMMUNAUTAIRES SPÉCIFIQUES :

- Biens d'occasion
- Ventes à l'essai
- Ventes à distance VAD / E-commerce
- Ventes triangulaires simplifiées
- Importations de biens dans un autre État membre
- Exportations de biens à partir d'un autre État membre
- Dédouanement d'un bien en France suivi d'une livraison intracommunautaire exonérée de TVA en France.

Scannez pour choisir votre session de formation

